Zeitschrift: Nachrichten der Schweizerischen Vereinigung zur Erhaltung der Burgen und Ruinen (Burgenverein)

Herausgeber: Schweizerische Vereinigung zur Erhaltung der Burgen und Ruinen, Burgenverein

Band: 29 (1956)

Heft: 3

Artikel: Demeures désappropriées

Autor: Grellet, Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-159633

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Es kostet: Teilnehmerkarte A Fr. 126.–
Teilnehmerkarte B Fr. 116.–
Teilnehmerkarte C Fr. 91.–.

Wir machen darauf aufmerksam, daß das Tragen des Vereinsabzeichens während der ganzen Veranstaltung obligatorisch ist; wer noch kein Abzeichen besitzt, kann ein solches bei der Geschäftsstelle des Schweizerischen Burgenvereins, Scheideggstr. 32, Zürich 2, gegen Einsendung von Fr. 4.– beziehen (Postcheckkonto VIII 14239).

So laden wir denn die Mitglieder zu zahlreicher Beteiligung ein, die Fahrt wird nicht anstrengend sein, den Teilnehmern hingegen wiederum manch Schönes und Interessantes bieten. *Der Vorstand.*

Demeures désappropriées

Le sauvetage d'un château n'est pas une chose indifférente pour ceux qui pensent qu'un pays ne s'explique et ne se comprend que par la façon dont il est devenu ce qu'il est. Nous ne sommes pas nés d'hier, nous ne sommes pas un peuple de parvenus, mais, que nous le voulions ou non, les héritiers de ceux qui nous ont précédés.

Nous vivons au milieu de témoins d'une civilisation qui n'est plus la nôtre. Ce sont les monuments construits en un autre âge. Ceux qui nous restent après de nombreuses destructions ont été adaptés tant bien que mal à nos besoins, comme nos vieux hôtels de ville. Les églises ont conservé leur destination. Les plus menacés sont les châteaux. Beaucoup ne sont plus habitables aujourd'hui que dans quelques unes de leurs parties. Leurs possesseurs vivaient dans un milieu social et économique qui a disparu. Leurs maisons demeurent: tout a changé autour d'elles, l'ambiance morale autant que les alentours naturels.

Faudra-t-il se résigner à laisser tomber en ruines ces survivants d'une époque révolue? C'est une question que se pose notre temps. Notre espace devient toujours plus mesuré sur notre territoire. Chaque lopin de terre se négocie à prix d'or. On peut penser que si nos châteaux n'étaient pas si malaisément démolissables, les plus accessibles auraient déjà fait place à des casernes locatives.

Ce serait une belle œuvre de notre prospérité que de sacrifier une partie de nos excédents publics et privés à la conservation de ces monuments sans lesquels le visage du pays perdrait une de ses expressions les plus distinguées. L'Etat fiscal pourrait se montrer plus généreux envers les propriétaires qui, non sans de grands sacrifices, restent fidèles à ces anciennes demeures. Les unes ont été sauvées de la mort par leur transformation en asiles, en instituts, en musées. Mais elles sont trop. Il devient difficile de leur trouver une destination nouvelle. Le tourisme n'a pas fait d'efforts sérieux pour organiser la visite en circuits des châteaux dont les propriétaires seraient disposés à autoriser la visite certains jours et à certaines heures, selon l'exemple d'autres pays, la France et l'Angleterre notamment. Son organisation se limite à un nombre restreint de monuments, transformés en musées, ce qui a sa valeur, mais ne remplace pas l'intérêt qu'éveillent des logis historiques habités.

Pendant ces années grasses, il serait souhaitable que l'Etat étendît son mécénat sur les plus menacées de ces demeures, non pour les conserver seulement dans leur apparence extérieure, mais pour aider l'initiative privée à leur chercher une appropriation.

Les autorités argoviennes ont donné récemment un exemple à suivre en acquérant un des châteaux les plus majestueux du pays. Au-dessus de la charmante petite cité de Lenzbourg, une haute colline aux formes régulières dont les flancs méridionaux sont plantés de vignes, les autres de prairies et de halliers qu'on gravit par un chemin moussu, porte une impressionnante résidence féodale, l'ancien fief des feudataires qui jouèrent un rôle important dans notre histoire médiévale. Ses divers bâtiments, dont les principaux sont des donjons, reliés par des courtines, une haute salle des chevaliers aux fenêtres ogivales, et un très noble corps de logis de l'époque de la Renaissance, suivent le pourtour du sommet et forment une masse imposante et fière, dominant toute la vallée.

Il n'y aurait guère en Suisse d'assez puissant seigneur pour s'installer dans la résidence des anciens dynastes de Lenzbourg. Elle trouva, il y a plus d'un demi-siècle, un amateur dans le pays des milliardaires. Une famille américaine l'acquit, l'habita, le meubla, lui rendit une partie de l'éclat des comtes. De grands travaux de conservation et de restauration furent effectués par ces opulents propriétaires, les Ellsworth. Pour des raisons qui importent peu, ils désirèrent s'en défaire. Les bâtiments, qui forment au sommet de la colline comme une sorte de petite cité médiévale, sont entourés de vastes terrains. A défaut d'un châtelain assez fastueux pour succéder au précédent propriétaire, ils auraient pu tenter une société de spéculateurs en biens fonds.

Pour éviter une telle aliénation et conserver au pays ce remarquable témoin d'une époque qui eut ses grandeurs, le canton d'Argovie et la commune de Lenzbourg s'entendirent pour en faire l'acquisition au prix de deux millions. La commune sera propriétaire du domaine; la colline sur laquelle s'élèvent les constructions seigneuriales sera grevée d'une interdiction de bâtir. Le canton aura pour sa part le château lui-même, qui sera administré par une fondation instituée pour maintenir les constructions dans leur état actuel et les mettre à la disposition du public. On se propose de les réserver pour des réunions de sociétés d'histoire et pour des expositions.

Ainsi se trouve sauvée, par un concours de circonstances favorables une pièce précieuse de notre patrimoine. Ces deux millions, consacrés à ce sauvetage, ne sont certes pas mal placés, puisqu'ils préservent le pays de l'appauvrissement qu'eût été la disparition ou l'altération d'un monument dont la conservation et le transfert dans le domaine public attirera sans doute de nombreux visiteurs.

Le temps n'est plus où nos monuments artistiques étaient relégués, dans les circuits touristiques, bien derrière les cascades et les glaciers. Nos plus belles chutes d'eau sont successivement entubées. Il n'y aura plus de vallée sans barrage. On a découvert que notre richesse en œuvres d'art est infiniment plus grande qu'on le croit généralement. Des manuels de plus en plus nombreux y conduisent. Nos vieux itinéraires parmi nos beautés naturelles se doublent de pèlerinages aux monuments nombreux, divers et originaux de notre patrimoine artistique.

Pierre Grellet

Die Seite der Denkmalpflege

III. Von der Flächengrabung

Auf Grund der Sondierschnitte hat das Grabungsgebiet so viele Geheimnisse dem Forscher offenbart, daß er nun ernstlich an die vollständige Durchforschung herangehen kann. Vorerst ist, wenn immer möglich, das gesamte Grabungsfeld in einzelne Parzellen aufzuteilen, welche in der Größe je nach Ausdehnung des ganzen Areals von 1 bis 16 m² variieren. Vorerst wird die Grasnarbe mit der unten anhaftenden Humusschicht vorsichtig abgeschält. Dann folgen langsam parzellenweise Schicht nach Schicht. Es ist von entscheidender Bedeutung, daß die gleiche Schicht, soweit sie sich anhand der Profile in den Sondiergräben kontrollieren läßt, durchgehend abgetragen und nicht mit andern Schichten vermischt wird. Um zu vollem Erfolg zu gelangen, ist die Unterlage jeder Schicht vollkommen zu reinigen. Mit Schaber und Besen ist die Fläche abzureiben und zu putzen. Dadurch wird es erst möglich sein, eventuelle Pfostenlöcher, Balkenlagen und übrige Reste von Holzkonstruktionen festzustellen. Dies ist deshalb so wichtig, weil viele Bauelemente unserer Burgen diesseits der Alpen bis tief ins 14. Jahrhundert hinein gar nicht in Stein, sondern in Holz errichtet worden waren. Holz ist aber ein sehr vergänglicher Baustoff, der rasch verfault und vermodert und sich zu Humus umwandelt. Es lassen sich also nur noch schwache Verfärbungen im Boden erkennen und dies nur, wenn die Flächen oder die Grabenwände vollkommen geglättet sind. Alle diese Verfärbungen sind auf einem Plan einzutragen; erst auf diese Weise können nach der Grabung bei der Auswertung Häusergrundrisse erkannt werden. Dazu kommt noch, daß Steinplatten, welche auf demselben Horizont liegen, in situ belassen werden müssen; sie dienten vielleicht als Balkenunterlage oder als Fundamentplatte für einen Holzpfosten zu einem der erwähnten Hausgrundrisse, was erst anhand der Lage und der genauen Höhe mit Sicherheit festzustellen ist. Es sei in diesem Zusammenhang daran erinnert, daß der Ständer- und der Schwellenbau die häufigsten Arten der Holzkonstruktion bildeten. Die erkannten Pfostenlöcher sind sorgfältig auszuräumen, denn häufig finden sich darin noch «eingeschwemmte» Kleinfunde, wie Keramik und Eisenteile, und überdies ist die Tiefe darum interessant, weil, je nachdem sie durch mehrere Schichten hindurch reicht, das Alter verschieden sein kann. Auch der Boden, ob flach, konkav oder konisch zulaufend, vermag über die Bearbeitung der Pfosten und demzufolge die Datierung Aufschluß zu geben. Ja sogar die im Loch vorhandenen Keilsteine geben nach Form, Material und Lage Anhaltspunkte zur zeitlichen Bestimmung. Sind Mauerzüge erhalten, so müssen sie auf jeden Fall bewahrt bleiben und dürfen unter keinen Umständen auch nur teilweise abgebrochen werden, auch wenn sie mit den Fundamenten in höheren, also jüngeren Schichten stecken. Da aus der Zusammensetzung des Mörtels nur wenig zuverlässige Schlüsse gezogen werden können – die materielle Zusammensetzung war immer abhängig von den lokalen Verhältnissen, und das Mischverhältnis bildete das Berufsgeheimnis des Maurers – ist man auf die Erkenntnis der genauen Lage von Mauerzügen angewiesen.